



SEANCE DU 13 JUILLET 2020

Date d'envoi de la convocation : 9 juillet 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 186

Nombre de votants : 188

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Monsieur Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le lundi 13 juillet, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 14 h30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN qui a ouvert la séance et installé le Conseil, puis de Philippe LEPETIT, doyen d'âge des conseillers communautaires, à partir de l'installation et jusqu'à l'élection du Président David MARGUERITTE.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 19h50), BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth (jusqu'à 19h43), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h42), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIAN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie (jusqu'à 19h15), DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 17h35), FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert (jusqu'à 19h05), GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMELIN-CANAT Anne-Marie (jusqu'à 16h25), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 17h36), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves (jusqu'à 19h15), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel (jusqu'à 19h05), LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe (jusqu'à 19h15), LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert (jusqu'à 17h32), LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude (jusqu'à 19h43), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE

Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel (jusqu'à 18H26), MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe (jusqu'à 19h15), PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice (jusqu'à 19h10), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles (jusqu'à 19h06), SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques (jusqu'à 19h06), VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

COLLAS Hubert à GANCEL Daniel (à partir de 19h42), FEUILLY Hervé à MARGUERITTE Camille (à partir de 17H35), GIOT Gilbert à MABIRE Edouard (à partir de 19h05), HAMELIN-CANAT Anne-Marie à VIEL-BONYADI Barzin (à partir de 16h25), HAYE Laurent à FAUCHON Patrick (à partir de 17H36), JEANNE Dominique à MIGNOT Henri, LAFOSSE Michel à LEROSSIGNOL Françoise (à partir de 19h05) LEBRETON Robert à LEBRUMAN Pascal (à partir de 17h32), LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel à LEPLEY Bruno (à partir de 18H26), VIGER Jacques à FAUCHON Patrick (à partir de 19h06)

Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, GUILLEMETTE Nathalie, PILLET Patrice.

Délibération n° DEL2020_060

OBJET : Exercice des droits de préemption et du droit de priorité - Délégation au Président

Exposé

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, par délégation de son organe délibérant, être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption ainsi que le droit de priorité, dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme. Il peut également déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe l'organe délibérant de l'établissement. Il rend compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant de l'exercice de cette compétence (article L. 5211-9 alinéa 9).

Compte tenu des délais d'exercice de ces droits qui ne sont pas compatibles avec le calendrier des conseils communautaires, il est proposé à l'assemblée délibérante de déléguer au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin l'exercice des droits de préemption (art. L210-1 et s. du code de l'urbanisme) et du droit de priorité (art. L240-1 et s. du code de l'urbanisme) dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de

l'urbanisme, puis d'autoriser le Président à subdéléguer par arrêté la compétence d'exercice de ces droits.

Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9 alinéa 9,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L212-1 et suivants, L213-1 et suivants, L214-1 et suivants, L215-1 et suivants, L216-1, L218-1 et suivants, L240-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Le conseil communautaire a délibéré pour :

(Pour : 172 – Contre : 0 – Abstentions:10)

- **Déléguer** au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin l'exercice des droits de préemption et du droit de priorité, dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, conformément à l'art. L. 5211-9 alinéa 9 du code général des collectivités territoriales,
- **Autoriser** le Président à subdéléguer par arrêté l'exercice de ces droits, dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation, au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à une société d'économie mixte ou à toute autre personne physique ou morale susceptible de recevoir délégation en application dudit code,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE